

## Questions orales

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de faire remarquer que la première déclaration du député est tout à fait erronée. Par exemple, la Commission canadienne des Transports a obligé la société de téléphone de la Colombie-Britannique à baisser les prix qu'elle voulait proposer. Quant à l'affirmation du député selon laquelle cela entraînerait la création d'une bureaucratie plus considérable et plus complexe, il faut la considérer à la lumière des déclarations antérieures du député, à savoir qu'une des difficultés du programme c'est que son application pourrait entraîner la création d'une bureaucratie.

● (1420)

\* \* \*

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

## LE MOTIF DE L'AUTORISATION DE LA HAUSSE DU PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Le ministre persiste à ne pas vouloir répondre à la question. Peut-être nous dirait-il, dans une deuxième réponse, pourquoi on n'a pas ordonné de baisse des prix sauf celle où la Commission était indirectement mêlée. Nous dirait-il, puisque le coût du fuel domestique et des services publics a augmenté de 16.7 p. 100 depuis un an, et de 2.6 p. 100 le mois dernier, si le gouvernement songe maintenant à remettre en question sa décision extraordinaire de permettre aux sociétés pétrolières de hausser les prix du pétrole qui, avec le temps, atteindra une fois de plus le niveau des prix sur le marché mondial?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Aucune décision semblable n'a été prise.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais pousser ma question plus loin. Le ministre a déclaré que l'on n'avait pas décidé d'autoriser les sociétés pétrolières à hausser leurs prix. Si cela est bien ce qu'il dit maintenant, j'aimerais qu'il vérifie les déclarations antérieures du premier ministre et aussi, j'en suis persuadé, ses propres déclarations selon lesquelles le gouvernement s'engageait à autoriser les sociétés pétrolières à hausser leurs prix pour les aligner sur les prix mondiaux.

**M. Macdonald (Rosedale):** Si le député se donnait la peine de retourner en arrière et de vérifier le compte rendu, il verrait que nous avons alors déclaré être disposés à aligner nos prix sur les prix mondiaux, mais aucune décision précise n'a jusqu'ici été prise quant à la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel au Canada. Il s'agit d'une question qui devra, comme par les années passées, être abordée lors des rencontres fédérales-provinciales qui se tiendront plus tard cette semaine et où l'on entendra sans doute des provinces de l'Ouest comme la Saskatchewan et l'Alberta réclamer une hausse des prix des hydrocarbures. Il s'agit, bien sûr, d'une question qui sera abordée et tranchée à ce moment-là. Nous n'avons pas encore pris de telle décision.

\* \* \*

[Français]

## LES TRANSPORTS

## ON DEMANDE SI L'AUGMENTATION DES TARIFS FERROVIAIRES DES PASSAGERS A ÉTÉ SOUMISE À LA COMMISSION ANTI-INFLATION

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Transports.

[M. Broadbent.]

Étant donné la décision prise par les compagnies de chemin de fer de majorer de 15 p. 100 le prix de leurs billets, et étant donné que cette augmentation touche particulièrement les populations souvent très pauvres qui sont desservies presque exclusivement par ce moyen de transport (et c'est ce qui se produit dans toute la région du nord de ma circonscription), le ministre dirait-il à la Chambre si cette augmentation, qui semble dépasser les normes imposées par la Commission anti-inflation, a d'abord été présentée à ladite Commission?

[Traduction]

**L'hon. Otto Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit, je pense, au député de Laprairie en réponse à l'une de ses questions, ce genre de hausse pourrait faire l'objet d'un examen par la Commission canadienne des transports, mais seulement après que les chemins de fer l'auraient annoncée ou communiquée. La commission se conformerait aux directives qui lui ont été transmises pour l'examen des hausses de ce genre.

[Français]

**M. Matte:** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Le ministre dirait-il à la Chambre comment il se fait que les compagnies de chemin de fer Canadien National et Canadien Pacifique ont augmenté le prix de leurs billets de 15 p. 100 depuis le 1<sup>er</sup> février, sans qu'il y ait eu consultation préalable, et avant que la décision de la Commission des Transports ait été connue?

[Traduction]

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député que la CCT est au courant des hausses décrétées. Elle procédera à une étude générale des activités ferroviaires aux fins de déterminer si les chemins de fer ont contrevenu à la règle de la marge de 95 p. 100, et elle examinera également des cas précis pour voir s'il y a lieu de leur appliquer des règles particulières.

\* \* \*

## LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

## LA COMMANDE D'AVIONS PATROUILLEURS À LONG RAYON D'ACTION LOCKHEED—LES PROBLÈMES D'ORDRE TECHNIQUE ET LE TRAVAIL DE MONTAGE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

**M. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnement et Services. Le 2 février, le ministre a dit à la Chambre que la signature du contrat avec la société Lockheed concernant les avions patrouilleurs à long rayon d'action butait sur des problèmes d'ordre technique. Pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il entend par «problèmes d'ordre technique» et étant donné les difficultés auxquelles fait actuellement face la société Lockheed, ces problèmes ont-ils empiré ou ont-ils diminué au cours des derniers jours, et le contrat est-il signé?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services):** Les problèmes d'ordre technique concernent uniquement le financement à long terme.

**M. McKinnon:** Étant donné que le contrat ne semble pas avoir été signé, quand la société Canadair commencera-t-elle à recevoir les outils et les équipements nécessaires pour le montage de ces avions patrouilleurs à long rayon d'action? Le coût de production du P3-C augmentera-t-il et le volume de travail diminuera-t-il pour l'in-